

# OR EN CASH

## Règlement du jeu « JOURNEES SHOPPING »

### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La SARL L' OR EN CASH, représentée par Monsieur Christophe GERBER, immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 512 412 628, dont le siège social est situé 26 place du Campanil, 38630 CORBELIN, ayant pour adresse électronique [contact@orencash.net](mailto:contact@orencash.net), et pour numéro de téléphone 0811.696.222, (ci-après désignée la Société Organisatrice) organise une loterie, jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulée « JOURNEES SHOPPING » (Ci-après désigné « le Jeu »), accessible dans les boutiques Or en Cash participantes ( Ci-après les boutiques participantes) et depuis le site internet [www.orencash.fr](http://www.orencash.fr) (ci-après le Site).

La liste des boutiques participantes est joint en annexe et accessible sur le Site.

### **ARTICLE 2 : PERSONNES POUVANT PARTICIPER**

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (y compris la Corse), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, de ses conseils et prestataires ayant participé à l'organisation du présent Jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe (ci-après les Participants).

Une seule inscription par personne et par support d'inscription (boutique et web) est acceptée par la Société Organisatrice. Chaque participant ne peut gagner qu'une seule fois.

**2.1** La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après le « Règlement »), ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France.

**2.2** La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne domiciliée dans un pays autre que la France.

### **ARTICLE 3 : DUREE**

Le Jeu est valable du 10 juin au 31 juillet 2016 :

- Soit, sur le Site sur une période de cinquante et un jours et,
- Dans les boutiques participantes, sur une période de quarante-deux jours excluant les jours de fermeture des Boutiques Or en Cash.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION ET PRINCIPE DU JEU**

Les participants, pendant la durée du Jeu, peuvent participer au Jeu soit en déposant un bulletin de participation dans les boutiques participantes aux jours et aux heures d'ouverture des boutiques, soit en se rendant sur le site internet [www.orencash.fr](http://www.orencash.fr).

Les bulletins de participation sont disponibles dans les boutiques participantes ou sur le Site.

Un tirage au sort sera organisé afin de déterminer :

- Pour chaque zone géographique suivante :

- Bretagne
- Centre,
- Rhône-Alpes,

- Sud
- Sud-Ouest,  
un gagnant.

- un gagnant sur le Site.

Ce tirage au sort sera réalisé conformément aux modalités prévues à l'article 6 du présent règlement. La personne tirée au sort sera déclarée gagnante et pourra ensuite retirer son lot, dans les conditions énoncées à l'article 6.

#### **ARTICLE 5 - DOTATIONS MISES EN JEU :**

Pour ce jeu, 6 cartes prépayées MasterCard Or en Cash d'une valeur de 300 euros seront mises en jeu, soit une carte par zone géographique (voir article 4) et une carte pour le Site.

#### **ARTICLE 6 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS :**

**6.1** Le tirage au sort sera réalisé par la Société Organisatrice. Un gagnant sera désigné pour chacune des 5 zones géographiques définies à l'article 4) et 1 gagnant pour le Site. Le tirage au sort aura lieu semaine 33 (entre le 16 et le 19 août 2016).

Les gagnants seront avertis par mail semaine 34 (entre le 22 et le 26 août 2016) et devront confirmer leurs coordonnées par retour de mail.

**Les gagnants ayant déposés un bulletin dans une boutique OR EN CASH**, devront contacter la boutique participante dans laquelle ils ont déposé le bulletin afin de prendre un rendez-vous et retirer leur lot. Une fois la date de rendez-vous fixée, les gagnants devront se rendre dans la boutique participante L'OR EN CASH dans lequel ils ont déposé leur bulletin, entre le 22 mars 2016 et le 17 septembre 2016.

Les frais de transport entre le domicile d'un Participant gagnant et la boutique participante OR EN CASH, dans laquelle le lot doit être retiré, restent à la charge du Participant.

**Le gagnant ayant joué sur internet**, recevra, quant à lui, sa dotation à l'adresse mentionnée à la rubrique « mail de confirmation » du bulletin de participation, dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de l'annonce du gain par courrier électronique.

**6.2** Les lots qui ne seront pas retirés avant le 17 septembre 2016 resteront acquis à la Société Organisatrice et ne pourront plus être réclamés.

**6.3** Les prix ne pourront être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

**6.4** La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement, cette valeur est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation.

Avant la remise de son lot, chaque Participant gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement et **justifier de son identité**.

Une copie de ce document sera conservée par l'Or en Cash.

Chaque dotation offerte est nominative et ne peut pas être attribuée à une autre personne ni retirée par une autre personne.

#### **ARTICLE 7 – LIMITATION DE RESPONSABILITE**

**7.1.** La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et/ou de reporter toute date annoncée.

**7.2.** La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant d'un fraudeur, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

#### **ARTICLE 8 – AUTORISATION DE CITER LE NOM DES GAGNANTS :**

Les Participants gagnants autorisent expressément et à titre gratuit la Société Organisatrice à publier leur nom et prénom dans la presse professionnelle, presse grand public, sur le site internet et la page Facebook de l'Or en Cash pendant une période de trois mois à compter de la date de fin du Jeu.

#### **ARTICLE 9 - DROIT D'ACCES AUX INFORMATIONS NOMINATIVES :**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu sont traitées informatiquement conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 dans le but de procéder à la gestion du jeu, de prévenir les gagnants, d'informer le public de l'identité des gagnants, et de communiquer celles-ci aux pouvoirs publics qui les réclameraient. Les participants autorisent la société Organisatrice à conserver les coordonnées de chaque participant et ce pour une durée de 1 an au maximum.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse de l'organisateur du jeu : SARL L'OR EN CASH, 26 place du Campanil, 38630 CORBELIN.

#### **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE – INTERPRETATION – LITIGES - RESPONSABILITE**

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Pour tout litige entre les parties, les règles de compétence légale s'appliqueront.

Tous litiges ou difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement, ou toute question imprévue par le présent règlement qui viendrait à se poser, et d'une manière générale tous litiges relatifs au présent jeu, seront tranchés par la société organisatrice.

#### **ARTICLE 11 : DEPOT ET MODIFICATION DU REGLEMENT DU JEU**

Le présent règlement est téléchargeable sur le site internet de la Société Organisatrice et est disponible dans toutes les boutiques Or en Cash participantes. Il peut également vous être remis sur votre demande. Il peut aussi vous être adressé gratuitement durant la période du jeu, sur simple demande, en écrivant par courrier ou courriel à : SARL L'OR EN CASH, 26 place du Campanil, 38630 CORBELIN, [contact@orencash.net](mailto:contact@orencash.net). Les frais d'envoi de votre courrier, si votre demande de règlement du jeu est faite par lettre, vous seront remboursés sur simple demande à la société organisatrice accompagnée d'un RIB ou d'un RIP. Ce remboursement se fera sur la base du tarif lent applicable pour une lettre simple de moins de 20 grammes.

**ANNEXE 2 : LISTE DES MAGASINS DE L'OR EN CASH PARTICIPANTS**

<b>VILLE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>CP</b>	<b>TELEPHONE</b>	<b>LUNDI</b>	<b>MARDI - VENDREDI</b>	<b>SAMEDI</b>
Aix les Bains	361 boulevard du Président Wilson	73100	04 79 63 47 85	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Alès	4 rue Rollin	30100	04 66 52 02 36	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Ambérieu	18 place du 8 mai 1945	01500	04 74 36 43 32	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Aubagne	1 avenue Loulou Delfieu	13400	04 42 70 42 61	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Belley	1 place de la Victoire	01300	04 79 87 55 94	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Béziers	23 rue de la République	34500	04 67 48 86 49	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Bonneville	36 avenue des Glières	74130	04 50 25 53 86	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Boulazac	2 route de Lyon Atur	24750	05 53 35 17 05	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Bourges	26 rue Mirebeau	18000	02 48 70 34 77	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Bourgoin	7-9 avenue Gambetta	38300	04 74 19 28 91	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Brive la Gail- larde	40 avenue Maillard	19100	05 55 25 60 68	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Cannes	91 boulevard Carnot	06400	04 93 30 07 79	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Chalon sur Saone	26 rue de Belfort	71100	03 85 92 05 09	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Chambéry	22 avenue des Ducs de Savoie	73000	04 79 25 44 97	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Clermont Fer- rand	13 avenue du Colonel Gaspard	63000	04 73 30 91 87	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Davezieux	2029 route de Lyon	07430	04 75 69 49 82	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Dinan	30 rue des Rouairies	22100	02 96 82 25 57	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h

Draguignan	13, rue des allées d'Aze-mar	83300	04 94 68 39 79	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Fougères	9 boulevard du marechal Leclerc	35300	02 23 51 83 57	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Givors	12 rue Victor Hugo	69700	04 78 56 44 35	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Grenoble	pont de Catane – 65, boulevard Joseph Vallier	38100	04 38 49 25 51	Fermé	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h
Grenoble - Saint Martin d'Hères	5Bis rue Jules Flandrin	38000	04 76 24 38 71	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Hyères	6 avenue Ambroise Thomas	83400	04 94 58 57 80	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Issoire	21 boulevard Albert Buisson	63500	04 73 71 61 96	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
La Seyne sur mer	15 quai Gabriel Péri	83500	04 94 63 58 20	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Le Cannet des Maures	830 avenue De Verdun	83340	04 94 73 23 54	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Le Taillan	33 rue du Docteur Roger Romefort	33320	05 5616 01 59	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Lesparre	17-19 route de Bordeaux	33340	05 56 41 04 75	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Libourne	1 allée Robert Boulin	33500	05 57 25 00 49	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Limoges	17, rue Jean Jaurès	87000	05 55 05 99 46	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
L'Isle sur la Sorgue	Bat D cours René Char	84800	04 84 51 03 10	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Lons le Saunier	11 avenue Thurel	39000	03 84 43 34 71	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Lunel	208 boulevard Lafayette	34400	04 67 73 50 20	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Lyon Bellecour	34 Route Nationale 6	69002	04 37 57 92 68	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Lyon Berthelot	245 avenue Berthelot	69007	04 78 77 52 60	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Lyon Félix Faure	32 avenue Felix Faure	69003	04 37 66 27 50	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Macon	15 rue Franklin	71000	03 85 33 14 54	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h

Marmande	5 boulevard Gambetta	47200	05 33 14 00 03	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Martigues	13 quai des Girondins	13500	04 42 43 41 77	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Millau	Centre commercial La Capelle, kiosque 1 Impasse de la tassette	12100	05 65 78 40 91	9h30-19h	9h30-19h	9h30-19h
Montbrison	32 rue Tupinerie	42600	04 77 76 26 89	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Montceau les Mines	Centre commercial avenue des Allouettes	71300	03 85 57 80 97	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Montélimar	10 avenue d'Aygu	26200	04 75 04 83 29	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Montluçon	65 boulevard de Courtais	03100	04 70 64 35 11	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Montpellier	43 avenue de Toulouse	34070	04 67 73 24 51	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Morestel	30 avenue du Pré du Roi	38510	09 72 42 04 11	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Nîmes	58 bis avenue Jean Jaurès	30900	04 66 27 28 87	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Orange	406 avenue Charles de Gaulle	84100	04 32 81 99 58	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Oullins	58 Grande Rue	69600	04 78 87 12 44	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Pertuis	85 boulevard Jean Baptiste Pecout	84120	04 90 09 74 59	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Pessac	87 avenue Jean Jaurès	33600	05 56 24 74 99	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Rennes	7 quai Lamennais	35000	02 99 51 01 25	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Roanne	6 place des Promenades Populles	42300	04 77 72 36 82	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Romans	15 bis place Jean Jaurès	26100	04 75 48 53 08	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Saint Bonnet	34 Route Nationale 6	69720	04 78 20 07 21	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Saint Etienne	27 avenue de la Libération	42000	04 77 50 09 57	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Saint Etienne de Fontbellon	455-1 route d'Alès Quartier les Champs	07200	04 75 36 09 74	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé

Saint Jean de Maurienne	206 rue du 8 mai 1945	73300	04 79 05 65 29	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Saint Malo	68 rue de la Marne	35400	02 99 58 54 70	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	Fermé
Saint nazaire	1 centre République - Le Paquebot	44600	02 40 15 34 01	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Salon de Provence	428 allée de Craponne	13300	04 90 55 21 20	Fermé	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h / 14h-18h
Tarare	4 rue Pêcheurie	69170	04 74 05 60 07	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-18h	Fermé
Tassin	18 avenue de la République	69160	04 72 38 59 71	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Valence	3 boulevard Maurice Clerc	26000	04 75 85 78 01	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Vichy	6 rue Jean Jaurès	03200	04 70 98 74 17	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Vienne	57 cours Romestang	38200	04 74 57 47 18	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Villefranche	235 rue Nationale	69400	04 74 03 49 68	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h
Voiron	12 avenue Raymond Tézier	38500	04 76 31 89 34	14h-18h	9h15-12h / 14h-18h	9h15-12h